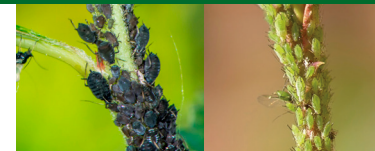


Décamp'

MURAILLE®

Pucerons



Décamp'

Décamp'

Décamp'

MURAILLE®

MURAILLE®

MURAILLE®

Action curative



215, Av. de la Roche Parnale
ZI Motte Longue
74130 BONNEVILLE
Tél. : 04 50 25 79 80



Flacon
10 ml



TMT1A22 - 906227

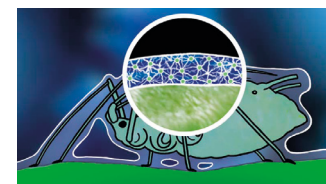
N° lot et date de péremption :

Siltac
LOT +
Exp du 971700

10 ml



Pucerons



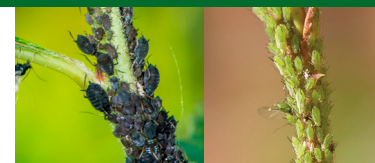
Traitement Siltac® Agit physiquement sur le ravageur.

Pulvérisation d'un voile très
adhérant qui recouvre l'insecte.
Il ne peut plus bouger et meurt.

PLANTES D'INTÉRIEUR
& D'EXTÉRIEUR

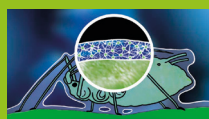
SANS PESTICIDE

Permet de fabriquer
7 litres de solution active



Siltac® est une préparation destinée à lutter contre les pucerons. Le produit ne contient aucun pesticide chimique conventionnel. Il ne contient que des composés polymères à longue chaîne, principalement des polymères siliconés. Les parasites sont contrôlés physiquement par la structure tridimensionnelle créée à partir de ces polymères.

Le Siltac® n'a donc aucun effet biochimique. Après application, les nuisibles sont entièrement recouverts par le produit qui forme une pellicule sur leur corps. Ils vont être fortement gênés dans leurs mouvements jusqu'à leur immobilisation qui entraîne leur mort.



Ravageurs cibles :
Pucerons.

Présentation :
Flacon compte-goutte de 10 ml.
Produit à diluer et à pulvériser.

Dilutions:
Arbres fruitiers :
30 gouttes ou environ 1 ml à diluer dans 1 litre d'eau

Légumes :
15 gouttes ou environ 0,5ml à diluer dans 1 litre d'eau

Plantes ornementales :
15 gouttes ou environ 0,5ml à diluer dans 1 litre d'eau

Application :

- Pulvériser finement sur les zones infestées, en évitant les zones saines.
- Renouveler l'application en cas de récurrence en respectant un délai de 7 à 10 jours.

Précautions :

- Ne pas dépasser les doses recommandées en raison du risque de phytotoxicité.
- Faire un test préliminaire sur une petite surface. Si aucun symptôme de phytotoxicité n'apparaît dans les 3 jours, le produit peut être appliqué à toute la culture.
- Ne pas appliquer sur de très jeunes plantes (par exemple des semis) ou sur des plantes à feuilles très délicates.
- Ne pas utiliser pendant la période de floraison car il peut causer des dommages aux pétales, ni sur les fruits.
- Ne pas utiliser sur tomate en raison du risque de dommages aux feuilles.

FICHE SÉCURITÉ

Produit pur :
Contient : Polyalkyleneoxide
Modified Heptamethyltrisiloxane
(n° CAS : 67674-67-3)



ATTENTION

Provoque une sévère irritation des yeux

Nocif par inhalation

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Tenir hors de portée des enfants.

Éviter de respirer les brouillards, les vapeurs, les aérosols.

Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Éliminer le contenu, le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée.

Solution active (produit dilué)
Tenir hors de portée des enfants.

Formule déposée au centre Anti-Poison de Nancy. Tél : 03 83 32 36 36
UFI n°F0JA-4VTT-X20H-CPN7

